

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9
Votants: 10

Nbr. vote pour: 10
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE

Représentés: Hervé PELLECUER

Excusés:

Absents: Jean-Claude DAUTRY, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: César VERDIER

Objet: Convention avec la commune de Saint Privat de Vallongue pour la fourniture d'eau du réservoir de Vimbouches - DE_2023_014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Saint Privat de Vallongue est propriétaire des captages de Prat Bacou qui alimentent en eau potable le réservoir de Vimbouches sur la commune de Ventalon en Cévennes,

Considérant la nécessité de fixer les conditions administratives, techniques et financières de la vente d'eau entre les deux communes pour l'année 2023,

Considérant le coût de vente de l'eau proposé par la commune de Saint Privat de Vallongue s'élevant à 0,40 € HT / m³,

Considérant le projet de convention présenté aux élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention présenté,
- 2) Donne délégation au Maire pour signer la convention avec la commune de Saint Privat de Vallongue et tout document afférent à cette affaire.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
048-200058410-20230328-DE_2023_014-DE